

Le Mag'

de votre Com'com

Voie verte, aire de
covoiturage...

LA MOBILITÉ DE DEMAIN

🔍 PAGES 6 à 7

Dossier spécial EAU
et ASSAINISSEMENT
LE CONTRAT ZRR

🔍 PAGES 10 à 13

#7

Janvier 2023

🌐 www.cc-serreponconvaldavance.com



Communauté de communes
**Serre-Ponçon
Val d'Avance**
Riche de NatureS

Avançon ■ Bréziers ■ Espinasses ■ La Bête-Neuve ■ La Bête-Vieille ■ La Rochette ■ Montgardin ■ Piégut
Rambaud ■ Rignol ■ Rochebrune ■ Rousset ■ Saint-Etienne-Le-Laus ■ Thélus ■ Valserres ■ Venferrol

SOMMAIRE

► VIE DE L'INTERCO : EN BREF

PAGES 4 À 5

► AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : MOBILITÉ ET PETITES VILLES DE DEMAIN

PAGES 6 À 9

► EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : LE CONTRAT DE REVITALISATION

PAGES 10 À 13

► GESTION DES DÉCHETS : ÉVOLUTIONS, ACTUS ET NOUVELLES FILIÈRES DE TRI

PAGES 14 À 17

► RISQUES NATURELS & PRÉVENTION

PAGES 18 À 19

► FRANCE SERVICES

PAGES 20 À 21

► SERVICES À LA POPULATION : URBANISME ET CENTRES DE LOISIRS

PAGES 22 À 23

► SERRE-PONÇON VALLÉES : PROMOTION, ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

PAGES 24 À 27



• Dépôt légal : 2022-12 • Prochaine parution : DÉCEMBRE 2023 • Directeur de la publication : Joël Bonnaffoux, Président de la CCSPVA ; Gaëtan Parpillon, Directeur des Services.
• Rédacteurs : agents de la CCSPVA.
• Conception et réalisation : Anne Domaine.
• Crédits photos : Analogue Production ; Aurélia Payelle ; Diane Toussaint ; Anne Domaine ; Marion Decalf ; Mégane Arnaud ; Karine Touche ; Marine Marcotti ; ACM Espinasses ; Différen'ciel ; S.Demard ; Association Kaya ; Adobe stock.
• Tirage à 4700 exemplaires • Imprimerie : Éditions du Fournel (L'Argentière-la-Bessée) sur papier respectant les normes environnementales.
• Distribution : communes, élus et agents de la CCSPVA.
• Toute reproduction et réutilisation interdite •



Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière
05230 LA BÂTIE-NEUVE
04 92 50 20 50
secretariat@ccspva.com
cc-serreponconvaldavance.com



Page Facebook
Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance



ÉDITO

Joël BONNAFFOUX
Président de la Communauté de
communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Après cette longue interruption imposée par la crise sanitaire, la vie a repris son souffle en 2022 et avec elle, l'occasion de nous retrouver de nouveau. Une année placée sous le signe de la concertation publique, et des moments festifs.

Les rencontres publiques, si précieuses pour notre démocratie locale, sont les temps d'échanges nécessaires pour mieux répondre à vos besoins, pour mieux dimensionner et adapter les projets à votre vie et contribuer à construire collectivement les communes de Demain. Vous avez, à chaque occasion, toujours répondu présents, que ce soit lors des réunions publiques dédiées aux projets d'aménagement animées dans le cadre des Petites Villes de Demain, mais aussi lors des ateliers de concertation consacrés à notre rivière de l'Avance.

Nous rassembler et célébrer ensemble : la Fête des 3 Lacs cet été a été une magnifique journée. Merci d'être venus si nombreux et d'avoir contribué, par votre présence, à rendre cette édition 2022 tout simplement exceptionnelle. Nous vous donnons rendez-vous l'été prochain !

En 2023, nous garderons ce cap : de la proximité, de l'humain et de l'aménagement raisonné pour nos belles vallées. À commencer par le renouvellement de l'ensemble du parc d'éclairage public et l'extinction nocturne pour tendre vers une consommation d'énergie maîtrisée.

Protéger notre ressource en eau : après la sécheresse historique de cet été, les actes sont

déjà là. Nous engageons, aux côtés de l'Agence de l'Eau, un véritable plan d'attaque avec la réalisation de plusieurs

chantiers prioritaires de renouvellements des réseaux au sein de nos 16 communes. 4 millions d'euros seront investis entre 2023 et 2024 dans la protection des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement !

La future Maison de santé à la Bâtie-Neuve et le Pôle Santé à Espinasses : ces deux projets phares de l'année permettront un accès aux soins de proximité et de qualité. Côté mobilité, l'étude des deux itinéraires cyclables poursuit son cours et la mise en place d'aires de co-voiturage partagée du Rézopouce, menée par le Département, démarre cet hiver.

Avec reconnaissance et gratitude, je remercie les élus locaux, les maires du territoire et les conseillers municipaux pour leur confiance et leur détermination collective. J'adresse également tous mes remerciements aux agents du service public, qu'ils soient dans nos mairies ou notre Communauté de communes. Ils contribuent tous chaque jour, par leur engagement sans faille, à faire vivre vos services publics au quotidien.

Nous entrons dans l'année 2023 avec optimisme, tourné vers l'avenir et la concrétisation de ces beaux projets. Une très belle année 2023 à tous !





VIVRE L'INTERCO

UN APPUI TECHNIQUE AUX COMMUNES

Extension de bâtiments, suivi de chantier, gestion de projet à l'échelle du territoire... En plus de ses missions générales, la collectivité déploie sans cesse son aide technique auprès de ses 16 communes membres.

ÉCLAIRAGE PUBLIC EXTINCTION DES FEUX !

Depuis le 15 novembre, il fait nuit noire dans les 16 communes de la Com'Com ! À l'unanimité, les membres du conseil communautaire, ont choisi d'étendre l'extinction de l'éclairage public. Dans un contexte de nécessaire sobriété énergétique, cette opération est l'opportunité de faire d'importantes économies sur une dépense financière qui ne cesse d'augmenter. Bréziers, Rambaud, Rousset, Saint-Étienne-Le-Laus et Espinasses, des communes précurseuses, appliquaient déjà cette mesure.

■ À QUELLE HEURE ?

Des horaires d'extinction communs et identiques dans l'ensemble des communes ont été définis :

🔑 **EN HIVER : DE 22H À 5H30**

🔑 **EN ÉTÉ : DE 23H30 À 5H30**

(Dans les zones d'activités économiques, toute l'année, de 21h à 6h.)

Des panneaux d'information ludiques ont été implantés à chaque entrée et sortie des communes. Ce sont bien évidemment des objectifs environnementaux qui stimulent ce choix des élus.

Vous pouvez redécouvrir un ciel étoilé pur, sans aucune pollution

lumineuse, et un impact environnemental amoindri pour toute la faune nocturne impactée... Chauve-souris, hiboux, renards apprécieront le geste !

■ 2000 POINTS LUMINEUX RÉNOVÉS

L'ensemble du territoire comprend près de 2000 points lumineux. Un diagnostic complet du parc d'éclairage public des 16 communes membres avait été voté en conseil de décembre 2021. L'étude et la maîtrise d'ouvrage se terminent et les étapes phares se profilent. Début 2023, la pose de 130 horloges astronomiques avec synchronisation par GPS automatique (réglage des temps d'éclairage ajusté chaque jour) permettra d'harmoniser et d'optimiser les temps d'éclairage sur l'ensemble du territoire.

🔑 2023 : RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE

- ➔ Pose de 130 horloges astronomiques
- ➔ Remplacement de l'intégralité du parc de lanternes par des systèmes LED
- ➔ Mise aux normes des coffrets et réajustement de la puissance
- ➔ Suppression de l'ensemble des boules et points lumineux de moindre intérêt

Ce chantier global s'élève à 1 250 000 € HT et soutenu à hauteur de 80% (40% d'aides de l'État, 30% de la Région Paca et 10% du Département des Hautes-Alpes). L'ensemble de ces évolutions va permettre une réduction de 70% de la consommation d'énergie et une réduction notable de la pollution lumineuse dans nos deux vallées.



De gauche à droite - Le Président Joël Bonaffoux, les vice-présidents Francis Cester et Alain Betti, le directeur des services Gaëtan Parpillon

LE CENTRE DE SECOURS DE LA BÂTIE-NEUVE

Afin de pouvoir accueillir de nouveaux véhicules et répondre aux nombreuses interventions des sapeurs-pompiers, il est nécessaire d'agrandir le garage du Centre d'incendie et de secours bastidon d'environ 50 m².



Propriétaire et gestionnaire des locaux, la collectivité participera à hauteur de 10 400 € au coût global de l'extension qui s'élève à 52 000 € HT. L'État et le Département soutiennent le financement de l'extension à hauteur de 80 %. Les travaux devraient débuter au 2^{ème} trimestre 2023.



➔ EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE de la Com' Com

Annexé au Centre de secours, le local technique de la CCSPVA va lui aussi être agrandi au 1^{er} trimestre. Face aux nouvelles missions acquises par la collectivité (collecte des déchets, assainissement, eau potable...), le bâtiment actuel n'est plus adapté.

UNE 5^{ÈME} CLASSE AU RPI, L'ÉCOLE DE THÉUS AGRANDIE

L'école de Théus doit être agrandie. En effet, la création d'une cinquième classe pour le regroupement pédagogique intercommunal des communes de Bréziers, Remollon, Rochebrune et Théus (RPI des 3 Lacs) nécessite l'extension du bâtiment actuel.. Ce projet est porté par le SIVU,

mais afin de mutualiser les financements potentiels, et faciliter les démarches techniques et administratives, la maîtrise d'ouvrage du projet a été déléguée à la Communauté de communes. Pour conduire ce projet à hauteur de 440 000 € HT, la collectivité a sollicité une aide financière

de près de 80 % auprès de l'État au titre de la DETR, du Département des Hautes-Alpes et de la Région SUD PACA. Le lancement du chantier est espéré fin 2023.



LA COM'COM DANS VOTRE POCHE



■ [NOUVEAU] PANNEAU POCKET

Pour mieux vous informer, votre collectivité s'est équipée d'une application gratuite, simple et très pratique pour mieux vous informer et vous alerter au quotidien. Conseils communautaires, ateliers numériques, actualités ou alerte info... vous aurez tout dans la poche !

Les avantages ? Pas de création de compte, application 100 % gratuite, 100 % sans publicité, ni collecte de vos données.

I EN PRATIQUE Depuis un téléphone ou une tablette

Télécharger gratuitement l'application Panneau Pocket (disponible sur Playstore, App store ou AppGallery). Cliquez sur le ♥ JAUNE à côté de CC Serre-Ponçon Val d'Avance dans le département choisi pour recevoir toutes les notifications à chaque nouvelle information publiée.

Cinq de nos communes s'y trouvent déjà ! Retrouvez sur Panneau Pocket les actus de Rousset, Rambaud, Remollon et La Rochette.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**BIENTÔT PLUS DE MOBILITÉ DOUCE
ET PARTAGÉE DANS NOS VALLÉES !**

Transport, covoiturage, voie verte...
les projets en faveur des mobilités douces avancent !

VÉLOROUTE LA DURANCE À VÉLO



■ POURSUITE DES ÉTUDES

Les études des différentes options de tracés entre Gap et La Bâtie Neuve et Chorges se poursuivent : levés topographiques, diagnostics écologiques, esquisses techniques en relation avec la SNCF...

Environ 125 000 € HT, dont 31 000 € HT à charge de notre collectivité, ont été investis sur ce projet en 2022 et 2023, en partenariat avec l'État, la Région Sud et le Département des Hautes-Alpes.

■ LE TRACÉ

L'objectif principal en 2023 sera le choix du tracé définitif encore indé-

cis sur certaines portions délicates pour y engager les études de maîtrise d'œuvre. Les plus grandes difficultés résultent à concilier d'ici 3 ans les attentes des usagers, la sécurité des déplacements, le budget dédié et le respect des besoins des propriétaires riverains qui doivent conserver leurs usages en toute quiétude.

En attendant le tracé ferme et définitif, un itinéraire provisoire est en cours de balisage par les services du Département. Les panneaux seront placés au fur et à mesure de l'ouverture des tronçons en site propre.

UNE VOIE VERTE SUR LES BERGES DE LA DURANCE

■ ITINÉRAIRE VALIDÉ !

En accord avec les communes concernées, le Conseil communautaire a choisi en juin dernier d'aménager 13 km de voie verte de la Maison des Énergies (Rousset), au barrage de Serre-Ponçon jusqu'au Pont de l'Archidiacre (Valserres/Venterol).

L'itinéraire retenu passe en bordure du lac de compensation d'Espinasses, promettant de belles balades aux habitués. Cela nécessitera un aménagement consé-

quent en partenariat avec EDF et le Département des Hautes-Alpes. Le parcours rejoindra ensuite les digues d'Espinasses, de Théus et de Remollon pour traverser la Durance sur une passerelle dédiée, pour rejoindre la base de loisirs Les 3 Lacs, et se poursuivra en rive gauche, au dessus de la forêt des Cassettes.

L'aménagement de cet itinéraire en gravier, empruntant surtout des chemins existants, devrait avoir un impact environnemen-

tal réduit. Il permettra à un grand nombre de découvrir les charmes de la Vallée de la Durance, et de relier Tallard.

Si les travaux d'aménagement des chemins devraient pouvoir commencer dès 2024 et durer moins d'un an, la connexion au barrage et la création de la passerelle, longue de 65 mètres, devraient durer plus longtemps.

À suivre...



IL ARRIVE ! LE RÉZPOUCE



AUTOSTOP & COVOITURAGE ENTRE VOISINS !

Le Département déploie une solution unique, en partenariat avec les 9 Com' Com des Hautes-Alpes !

Le REZOPOUCE de MOBICOOP, entreprise de l'économie sociale et solidaire, permettra via une application :

- d'identifier les lieux où faire de l'autostop, spontanément et gratuitement, avec ou sans inscription. Ouvert à tous et facile d'accès !
- d'inscrire toutes les personnes désireuses d'utiliser le service comme **conducteur ou passager** identifié et de vérifier leur identité, sans jamais utiliser ces données personnelles à d'autres fins. On sait à qui on a affaire !
- de mettre simplement en relation des conducteurs et passa-

gers inscrits sur la plateforme Internet et d'organiser leur déplacement, sans paiement.

Chaque commune disposera de plusieurs arrêts Rézopouce à l'automne 2023. La Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance participera activement à cette opération :

- en identifiant dans chaque commune les sites de prise en charge les plus pertinents
- en aidant les usagers qui le souhaitent à s'inscrire à France Services La Bâtie-Neuve.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

➔ Pour les usagers, c'est GRATUIT.

➔ Le Département des Hautes-Alpes investit 166 000 € HT pour lancer le service : **implantation et signalisation des points auto-stop, mise en route du service Internet...**

➔ Pour la collectivité, c'est un abonnement annuel estimé à 4000 € HT.

Des opérations de communication, dont le **financement sera partagé entre les territoires**, seront lancées à partir de 2023.



NOUVEAU MARQUAGE CYCLABLE à La Bâtie-Neuve

En juin dernier, un nouveau marquage au sol a été effectué dans le centre ville de La Bâtie-Neuve afin de matérialiser un véritable accotement vélo. Pour quelles raisons ?

- Renforcer la sécurité des vélos de plus en plus nombreux dans le centre et faire ralentir les voitures.
- Faciliter leur positionnement et leur visibilité par les autres usagers de la route notamment les ENFANTS.

Il ne s'agit pas d'une bande cyclable, puisque les véhicules larges doivent pouvoir l'utiliser, en cas de croisement par exemple.

L'objectif de ce marquage expérimental est semble-t-il atteint, puisque les voitures ont réellement ralenti sur l'avenue. Même si par manque de prudence, certains roulent encore trop près des vélos...



SENIORS LA NAVETTE DE L'AVANCE

La Navette s'est refaite une beauté cette année !

Un nouveau flocage du véhicule a donné un petit coup de pep's à ce service de proximité tant apprécié.

La Com'Com propose depuis 2009 son Transport à la Demande destiné aux personnes âgées de + 60 ans et résidant dans la Vallée

de l'Avance, ou de tout âge dépendantes. La Navette circule deux fois par semaine : le **MARDI à partir de 13h** et le **VENDREDI MATIN dès 8h**. Départ et retour se font au plus proche de votre domicile !

Vous êtes intéressés ? Inscription obligatoire, 30 € par trimestre.

☎ 06 72 57 70 24





DEUX PETITES VILLES DE DEMAIN : LA BÂTIE-NEUVE ET ESPINASSES

DES CONCERTATIONS ENGAGÉES



■ L'AMÉNAGEMENT URBAIN, CONCERTÉ AVEC LES HABITANTS

Maison de Santé, Place des Écoles, Centre ancien... la revitalisation du centre bourg, parlons-en avec vous ! La Bâtie-Neuve a initié le 22 juin dernier un cycle de concertation dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. La salle des fêtes était comble et a attiré plus de 80 bastidons permettant de recueillir leurs avis et leurs envies. Le 5 juillet, la concertation s'est poursuivie autour d'ateliers d'échanges dédiés au centre an-

cien, animés par Toposcope et la chargée de projet PVD Marion Decalf : optimisation du stationnement, mise en valeur du patrimoine, appropriation des espaces publics, végétalisation, etc... D'autres rencontres en 2023 viendront poursuivre cette démarche de concertation, pour construire un projet en cohérence avec ses habitants.



➔ **ESPINASSES**, organise à son tour une réflexion participative sur son centre-bourg **MARDI 31 JANVIER 2023 dès 18h à la salle des fêtes**. Contribuez, venez, exprimez-vous nous vous attendons !

RENDEZ-VOUS

**CONCERTATION
PUBLIQUE**

**CENTRE-BOURG
D'ESPINASSES :
LE CONSTRUIRE ENSEMBLE**

MARDI 31 JANVIER
à 18h à la **SALLE DES
FÊTES D'ESPINASSES**



C'est un programme national de soutien à la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants dans l'accompagnement technique et le financement de leurs projets répondant aux trois priorités du dispositif : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

✉ pvd.labatieneuve@proton.me



DEUX BOUTIQUES À L'ESSAI

■ L'ACAMPA et AL ESTHÉTIQUE À LA BÂTIE-NEUVE

Cette année, deux inaugurations ont eu lieu dans le centre-bourg de la commune, participant au dynamisme local ! Deux projets accompagnés par le Réseau Initiatives Alpes-Provence, la municipalité bastidonne et la Communauté de communes, dans le cadre du dispositif **Ma Boutique à l'Essai** : 6 mois pour se lancer, conforter son modèle et vous convaincre.

Venez tester la **pizzeria l'Acampa**, sur la place du Lavoir dans le centre ancien. Les pizzas ou burgers de Sébastien Talfer devraient vous ravir. Et découvrez l'**institut de beauté et salon de massage d'Alexandra Lequeux** : soins du visage, du corps, maquillages, massages...avec des cosmétiques biologiques et écoresponsables.





A LA BÂTIE-NEUVE UNE MAISON DE SANTÉ

■ UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR RENFORCER L'OFFRE MÉDICALE

Une nouvelle construction va voir le jour en centre-bourg durant l'année 2023 : la Maison de Santé. Ce projet, imaginé par l'atelier d'architecture Maryline Chevalier, permettra l'accueil de plus de 11 professionnels de santé, renforçant ainsi l'offre de soins pour les habitants de tout le bassin de l'Avance.

Intégré et d'une architecture contemporaine, la construction du bâtiment commencera en mars 2023 et durera environ 10 mois. Il sera implanté entre la crèche et le centre de loisirs, et a nécessité le transfert

du city-stade vers la Place de la Gare, près de la nouvelle aire de jeux, prisée des habitants.

Le projet porté par la CCSPVA, maître d'ouvrage, et la commune, représente un investissement de 1 400 000 € HT, avec le soutien de l'État, de la Région Sud Paca, le Département des Hautes-Alpes et la Communauté de communes à hauteur de 20 %.

Partenaires financiers

- ÉTAT (DETR) 40 %
- RÉGION SUD PACA 25 %
- DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES 10 %
- CC SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE 25 %



➔ ET UN PÔLE SANTÉ À ESPINASSES FIN 2023 !

A Espinasses, la commune porte l'aménagement d'un Pôle Santé dans son centre-bourg. Les cabinets seront créés au premier étage, accessible de plain-pied, d'un bâtiment neuf construit cette dernière année et acquis par la commune.

Près de 10 professionnels de Santé pourront être accueillis dans ces nouveaux locaux.

Médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmières, diététiciennes, podologues, ostéopathes, etc. s'inscrivent dans cette dynamique et portent avec la commune ce projet essentiel. Les travaux débiteront au premier trimestre 2023 pour une ouverture prévue fin d'année prochaine !

SENIORS UNE MAISON EN PARTAGE À ESPINASSES

■ L'HABITAT INCLUSIF, UN NOUVEL HABITAT PARTAGÉ

L'habitat inclusif c'est l'opportunité d'accueillir à Espinasses des personnes âgées en mettant en place un projet de vie sociale et partagée. Cette solution permet un maintien à domicile bénéfique pour nos aîné(e)s, en leur proposant des activités sociales et de loisirs variées et un accompagnement renforcé dans leur vie quotidienne.

La Maison en Partage d'Espinasses, rassemblera 13 logements, du T2 au T3, destinés à ces personnes âgées. Si intégrer un tel projet vous tente, n'hésitez pas à contacter la Mairie (04 92 54 44 55).

L'ouverture est prévue fin 2024 !





ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET RÉHABILITER LES RÉSEAUX ET OUVRAGES

Le Conseil communautaire a approuvé et signé un contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) avec l'Agence de l'Eau. Il définit les travaux prioritaires 2023-2024 sur les deux volets : l'eau potable et l'assainissement.

LE CONTRAT DE ZONE DE REVITALISATION RURALE

Stopper les fuites, améliorer la performance des ouvrages d'eau potable et d'assainissement, tel est l'objectif du contrat de Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) signé ce 15 novembre 2022.

Son objectif est clair : préparer l'avenir et mettre à niveau les infrastructures des communes rurales.

Le contrat définit pour 2023-2024 le programme des travaux et priorités en matière d'assainissement et d'eau potable que la collectivité doit engager pour permettre un rattrapage structurel de ses ouvrages et équipements.

■ SOUTENIR LES COMMUNES RURALES

Plus de 5 millions d'euros seront investis pour remettre à niveau les réseaux d'eau et d'assainissement de la collectivité. Nos 16 communes bénéficieront des financements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les actions inscrites au contrat de la période 2023-2024. Des financements complémentaires seront sollicités auprès de l'État et du Département.

■ ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS 2023

Au regard de la vétusté de certains tronçons de réseaux, du devoir de mise en conformité et des coûts liés à l'inflation, la collectivité se voit contrainte d'augmenter la tarification de l'assainissement collectif. Cette redevance, qui participe au financement de l'entretien et la gestion des ca-

nalisations, n'avait pas évolué depuis 5 ans. Pour les usagers, l'augmentation moyenne est estimée à 14 € (pour 120 m³).

➔ Pour rappel, la CCSPVA gère l'intégralité des équipements d'assainissement collectif de ses 16 communes membres soit : 23 stations d'épuration, 120 km de réseaux d'assainissement et 5 postes de relevage.

TRAVAUX PRIORITAIRES 2023-2024

➔ EAU POTABLE

- ▶ La remise en état des regards d'adduction d'eau potable et le renouvellement des canalisations
- ▶ La remise en état des systèmes de régulation et de comptage
- ▶ La sécurisation de la ressource par la protection des captages.

Total des travaux : 2 729 150 € €

➔ ASSAINISSEMENT

- ▶ La mise en séparatif des réseaux afin d'éliminer les eaux claires parasites
- ▶ La réhabilitation des regards vétustes afin d'éliminer les eaux claires parasites.

Total des travaux : 1 582 500 € €

Tarifs depuis 2018		Nouveaux tarifs au 1 ^{er} janvier 2023	
Part fixe*	Part variable par m ³	Part fixe*	Part variable par m ³
60 €	0,75 €	66 €	0,82 €
Coût moyen d'une facture pour 120 m ³ = 150 €		Coût moyen d'une facture pour 120 m ³ = 164 €	

*part fixe = abonnement par logement



REVITALISATION RURALE

4 MILLIONS € POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Les chantiers prioritaires
démarrent en 2023 :



ADDITION EN EAU POTABLE

TRAVAUX PRIORITAIRES / 2023-2024*

TERRITOIRE	OPÉRATION	DÉMARRAGE	MONTANT	AIDES
8 communes alimentées par le captage du Dévezet	Travaux de remise en état des regards de l'adduction d'eau potable, des ouvrages et des systèmes de régulation	2023	132 000 €	50 %
	Sécurisation de la ressource en eau potable : mise en place d'une filtration	2024	280 000 €	50 %
Vallée de la Durance (SIVU)	Sécurisation de la ressource : reprise du forage de Chaussetives	2023	115 000 €	50 %
Avançon	Renouvellement de conduites d'eau potable mise en conformité des captages	2023-2024	150 000 €	50 %
La Bâtie-Neuve	Renouvellement du réseau des Casses	2023-2024	755 000 €	50 %
La Bâtie-Vieille	Renouvellement des conduites en aval du réservoir	2023	198 000 €	50 %
La Rochette	Renouvellement des canalisations PVC (secteurs Reynard et antenne d'Oriac)	2023-2024	514 150 €	30 %
Rochebrune	Renouvellement des canalisations du centre-bourg	2024	140 000 €	50 %
Valserres	Renouvellement du réseau d'eau potable du centre-village	2023	130 000 €	50 %
TOTAL DES TRAVAUX 2 729 150 €* ➡		AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU : 1 171 359 €* ➡		

ASSAINISSEMENT

TRAVAUX PRIORITAIRES / 2023-2024*

TERRITOIRE	OPÉRATION	DÉMARRAGE	MONTANT	AIDES
Tout le territoire CCSPVA	Réhabilitation des regards d'assainissement	2023	226 800 €	50 %
Bréziers	Élimination des eaux claires parasites du centre-bourg	2024	226 800 €	50 %
La Bâtie-Neuve	Élimination des eaux claires parasites du lotissement les Casses Viverts (haut et bas)	2024	664 000 €	50 %
Rochebrune	Élimination des eaux claires parasites du centre-bourg	2024	232 200 €	50 %
TOTAL DES TRAVAUX 1 350 300 €* ➡		AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU : 521 025 €* ➡		
TOTAL 4 079 450 €* ➡		TOTAL DES AIDES AG. DE L'EAU : 1 692 384 €* ➡		

*Autres chantiers prévus, liste en intégralité à consulter dans le Contrat ZRR sur notre site / Rubrique Eau potable



EAU POTABLE : 1^{ER} TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Le réseau d'alimentation en eau potable de la Vallée de l'Avance est géré par la collectivité, c'est à dire de la distribution de l'eau brute du captage du Dévezet jusqu'aux réservoirs des communes.

LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS L'AVANCE

■ LA GESTION DU CAPTAGE DU DÉVEZET DANS L'AVANCE

La Communauté de communes gère le réseau d'alimentation en eau potable du captage intercommunal du Dévezet jusqu'aux réservoirs communaux pour le compte de 8 communes de la Vallée de l'Avance (Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Montgardin, Rambaud, Saint-Etienne-le-Laus, Valserres ainsi que Jarjayes).

■ LE SUIVI ANNUEL EN INTERNE

L'ensemble des missions d'exploitation, par délégation, étaient réalisées par VEOLIA, mais depuis

le 1^{er} janvier 2022, l'intégralité du suivi annuel est géré exclusivement en interne :

- ▶ Entretien et modernisation du réseau, des vannes et de l'ouvrage de répartition du captage
- ▶ Contrôle et surveillance mensuelle du captage de la source du Dévezet (relevés des compteurs, télésurveillance, analyses bactériologiques...)
- ▶ Entretien et suivi de la protection cathodique
- ▶ Interventions et travaux d'urgence sur les fuites détectées.

■ QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- ▶ La Communauté de communes compte un nombre de captages importants :
39 captages pour 4 100 abonnés (soit 8 500 habitants).
- ▶ **14 réservoirs sont desservis par la source du Dévezet.**
- ▶ **Les captages du Dévezet et de Chaussetives sont les deux principales sources d'eau :**
le Dévezet fournit en moyenne **374 000 m³ / an**, et le pompage de Chaussetives environ **140 000 m³ / an**.
- ▶ **La consommation moyenne sur le territoire est de 92 m³ par abonné par an.**
- ▶ **En moyenne le prix de l'eau sur le territoire est de 1.13 €/m³ (sur la base d'une consommation de 120 m³).**
- ▶ Côté Durance, le SIVU de Chaussetives (communes d'Espinasses, hameau de Gréoliers à Rochebrune, hameau des Celliers à Rousset et la plaine de Théus). Le SIVU gère la compétence eau potable dans sa totalité du pompage de Chaussetives au robinet des abonnés.



LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU

➔ À VALSERRES ET LA BÂTIE-VIEILLE

Au 1^{er} janvier 2023, la compétence Eau est officiellement transférée des communes de Valserrres et de La Bâtie-Vieille à la Communauté de communes.

La loi FERRAND du 3 août 2018 relative au transfert de la compétence autorise le report jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

La CCSPVA est déjà compétente en matière de production et d'adduction en eau potable sur ces deux communes.

Privilégiant l'anticipation, les deux municipalités ont choisi d'acter cette évolution dès janvier 2023.

➔ ÇA CHANGE QUOI POUR LES HABITANTS ?

Pour les résidents de Valserrres et La Bâtie-Vieille, au quotidien, aucun impact, l'eau du robinet arrivera toujours ! Seul votre interlocuteur change > pour tout signalement, problème détecté sur le réseau, fuite, travaux ou problème de facturation, **CE SERA LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VOTRE NOUVEL INTERLOCUTEUR.**

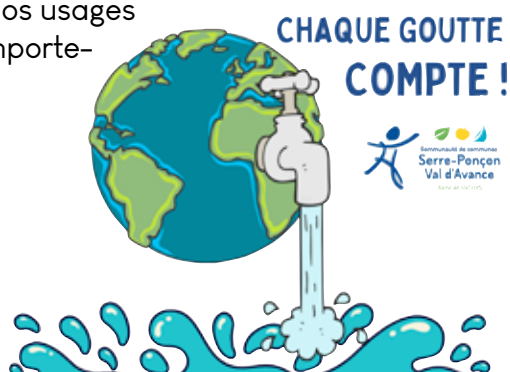


SÉCHERESSE LA SOURCE DU DÉVEZET

■ UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

Une sécheresse historique au printemps et un été caniculaire ont frappé 95 départements français cette année. Voués à se répéter, voir à devenir la norme, ses événements nous ont fait prendre conscience de la grande fragilité de la ressource en eau.

Notre vallée a également été très impactée, et les restrictions d'usages de l'eau en alerte renforcée appliquées plus de 4 mois ont fait prendre conscience à tous de la nécessité de changer rapidement nos usages et nos comportements.



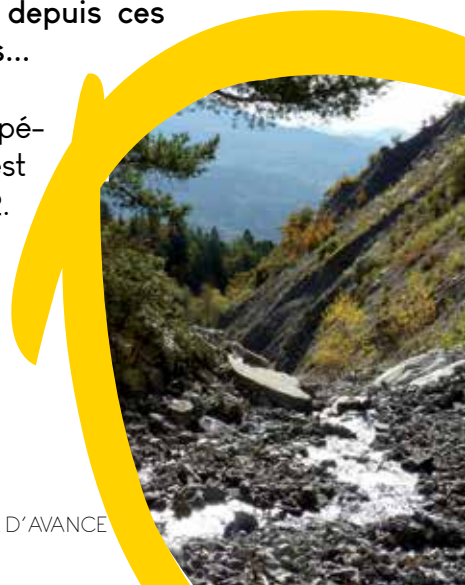
■ DIMINUTION DE LA RESSOURCE AU PRINTEMPS

La source du Dévezet, bien que très généreuse avec ses 734 400 m³ d'eau produits en moyenne par an, est un témoin du changement climatique en cours.

En analysant les relevés mensuels, le constat est clair : les pics de production d'eau en terme de volumes soit d'avril à juin, lors de la fonte des neiges, sont en baisse constante depuis ces cinq dernières années...

La tendance sur ces périodes d'étiage s'est affirmée dès avril 2022.

Nous devons nous adapter au plus vite à ces changements déjà en cours.





GESTION DES DÉCHETS

Actions et prévention... l'année 2022 a marqué un nouveau tournant dans la réduction des déchets non recyclables.

Quand on veut, on peut ! La collectivité a, en un an, déployé sa régie de collecte, avec son propre service de ramassage et de transport des déchets, et, a parallèlement misé sur le compostage afin de réduire significativement les tonnages d'ordures ménagères.

■ UN AN APRÈS, ÇA ROULE !



Après une année d'exécution, la collecte réalisée par nos soins continue. L'été s'est plutôt bien déroulé, malgré les difficultés liées aux pénuries et aux coûts des carburants. Le service est effectif et s'organise ainsi :

- ➔ 105 points de collecte
- ➔ 2 chauffeurs en relais
- ➔ 2 camion-bennes dédiés
- ➔ Ordures ménagères : 4 tournées par semaine (5 tournées l'été)
- ➔ Emballages ménagers : 3 tournées par semaine
- ➔ Verres / Papiers 2 à 3 tournées chaque mois
- ➔ Cartons bruns : 1 tournée par semaine

■ POINTS DE TRI : MODERNISER ET OPTIMISER

Cap maintenu également côté optimisation des points d'apports volontaires. A l'automne, neuf colonnes usées et obsolètes ont été renouvelées au hameau du Saruchet (Montgardin). Au printemps, le point de tri du quartier Saint-Roch de Rambaud sera entièrement refait avec le remplacement de l'intégralité des colonnes actuelles.

■ MAÎTRISE DU BUDGET

Les résultats maîtrisés en matière de tonnages collectés et la mise en place de la régie de collecte interne ont permis de maintenir un équilibre financier satisfaisant du budget des ordures ménagères.

Ainsi, et pour la troisième année consécutive, les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères n'augmenteront pas en 2023.



🗣 EN SAVOIR +

Rapport d'Activité annuel "Gestion des déchets" et Redevance des Ordures ménagères sur www.cc-serreponconvaldavance.com

♻ YES !

– D'ORDURES MÉNAGÈRES

En 2022, grâce au déploiement du compostage et à vos efforts de tri, les ordures ménagères se stabilisent et diminuent : **1505 tonnes en 2022 (contre 1512 tonnes en 2021)**

– D'ENCOMBRANTS

Pour la 3^{ème} année consécutive, les tonnes d'encombrants en déchèteries ont baissé : **533 tonnes en 2022 (contre 544 tonnes en 2021 et 576 en 2020)**

Les nouvelles filières de tri en déchèteries vont permettre de réduire encore davantage ces quantités de déchets aujourd'hui non recyclés. **VOIR P. 11**

⚠ BOF...

+ D'EMBALLAGES MAL TRIÉS

La perte en qualité du tri des emballages est très inquiétante. Refusées, plus d'un tiers des bennes d'emballages sont rejetées à l'enfouissement...

VOIR P. 17 MOT DU VICE-PRÉSIDENT





**- 383 TONNES
DANS NOS POUBELLES !**

En 2021, l'objectif du déploiement du compostage à grande échelle était de détourner 300 TONNES de déchets putrescibles et alimentaires des ordures ménagères grâce au compostage. Bilan fin 2022 ?

■ OBJECTIF DÉPASSÉ !

383 tonnes de déchets ont été détournés des déchets ménagers en 2021-2022 ! L'objectif est atteint et même largement dépassé.

BIODECHETS & COMPOSTAGE 383 TONNES DE DÉCHETS DÉTOURNÉS !

■ GRÂCE À QUI ? À VOUS

La gestion de proximité des biodéchets couvre 1 627 foyers (soit 49.3 % des habitants).

➔ 200 composteurs individuels ont été vendus (15 € en vente).

➔ En 2022, les familles ont détourné 314 tonnes de biodéchets à domicile et via les 13 sites de compostage partagé répartis sur le territoire.

➔ Les 20 professionnels et cantines scolaires équipés ont détourné près de 70 tonnes.

A la lecture de ces résultats à l'échelle de notre territoire, le compostage a eu un véritable effet papillon. Chaque geste compte et ça se voit.

■ PROCHAIN DÉFI ?

Imaginez maintenant qu'il n'y ait plus un seul déchet alimentaire ou putrescible à la poubelle ?



Chiche, en 2023, faisons disparaître définitivement les biodéchets de nos poubelles.

100 % recyclé, 100 % composté !

2022 - 2027 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



■ NOTRE FEUILLE DE ROUTE POUR 6 ANS

La CCSPVA a défini son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2022-2027 (PLPDMA). C'est la feuille de route des actions stratégiques en faveur de la réduction des gaspillages et des déchets des 6 prochaines années. Prévention, économie circulaire et réemploi, ce plan d'action s'articule autour des grandes priorités nationales définies par l'ADEME :

➔ Éviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets.

➔ Lutter contre le gaspillage alimentaire.

➔ Augmenter la durée de vie des produits.

➔ Mettre en place / renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.

➔ Réduire les déchets des entreprises et du BTP.

➔ Réduire les déchets fluviaux et marins.

Co-construit avec et par les élus, associations, chambres consulaires, il sera soumis à consultation citoyenne cet hiver 2023, et consultable au siège de la Com'Com et sur notre site internet.

■ 622 TONNES DE DÉCHETS EN MOINS EN 2025

La réglementation a fixé des objectifs audacieux : en 2031, 90% des déchets ménagers et assimilés devront être valorisés (non-enfouis ou incinérés). Il reste un long chemin à parcourir et des étapes à franchir : en 2021, 2 056 tonnes de déchets issus de notre territoire ont été enfouies au Beynon, soit 46% du tonnage de déchets ménagers... Pour répondre aux ambitions 2031, notre territoire devra s'adapter rapidement.

➔ L'objectif 2025 est de diminuer de 622 tonnes les déchets ménagers non recyclables issus de nos 16 communes !



DÉCHÈTERIES : IL FAUT POUSSER LES MURS !

Naissance de nouvelles filières, extension des filières existantes, nouveaux espaces de stockage et augmentation des tonnages de déchets collectés... De profonds bouleversements impactent l'organisation de nos déchèteries. Il est urgent désormais d'agrandir et de réorganiser les espaces. Une première réunion de présentation des projets d'extension s'est tenue le 8 novembre dernier.

■ DES ESPACES DÉDIÉS AUX DÉPÔTS ET AU RÉEMPLOI

Dans les deux sites, les aménagements réalisés doivent répondre aux multiples besoins et enjeux :

- Créer des bâtiments fermés destinés aux dépôts, aux es-

paces de gratuité et de réemploi, dont une zone "matériauthèque" entièrement dédiée aux dépôts des matériaux de chantiers, en particulier sur le site d'Avançon.

- Créer des quais supplémentaires pour implanter de nouvelles bennes.

- Réorganiser l'emplacement des filières actuelles, la signalétique, les espaces de stationnement et la circulation sur site.

■ À AVANÇON

Trois quais supplémentaires seront créés. En partie basse, un pôle technique garage et stockage répondra aux besoins des agents techniques.

Le bâtiment d'accueil sera prolongé pour accueillir les espaces réemploi et matériaux.

Côté déchets verts et bois, une plate-forme de 3000 m² dédiée au stockage des déchets verts et du broyat est nécessaire au vu de la "montagne" de déchets verts déposés. La zone disposera d'une entrée pour les usagers avec une mise à disposition gratuite et permanente de broyat.

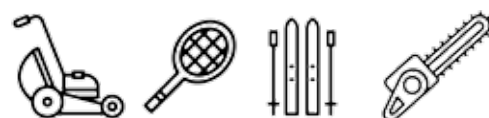
■ A THÉUS

Le bâtiment actuel sera conservé, et réagencé afin de réduire l'espace bureau, aujourd'hui inadapté, et agrandir l'espace de dépôt et de stockage.

Deux quais supplémentaires, dans le prolongement des bennes actuelles, seront également créés.

NOUVEAU

ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES



■ DEUX NOUVELLES FILIÈRES DE RECYCLAGE !

Depuis le 15 décembre, deux nouvelles catégories de déchets disposent d'une filière de recyclage dans nos déchèteries : les **articles de sports et loisirs** et les **articles de bricolages et de jardin thermiques** (utilisant du carburant).

Deux raisons de plus pour venir en déchèterie !

La mise en place de ces filières REP (à Responsabilité Elargie du Producteur) s'inspire du principe "pollueur-payeur", impliquant les fabricants, les distributeurs, et les importateurs : ils sont désormais responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits mis sur le marché, de leur éco-conception jusqu'au recyclage. Dans le cadre de la loi AGEC, ces articles sont récupérés et traités par notre nouveau partenaire l'éco-organisme Ecologic.

leur-payeur", impliquant les fabricants, les distributeurs, et les importateurs : ils sont désormais responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits mis sur le marché, de leur éco-conception jusqu'au recyclage. Dans le cadre de la loi AGEC, ces articles sont récupérés et traités par notre nouveau partenaire l'éco-organisme Ecologic.

➔ Dans le courant de l'année, les articles de bricolage et de jardin non thermiques seront également repris, ainsi que les jeux et jouets !



ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS



EcoLogic
LE 2^e site des équipements thermiques

ESPINASSES UNE RESSOURCERIE ÉPHÉMÈRE



■ UNE AVENTURE LOCALE

Une ressourcerie éphémère s'installe à Espinasses durant 9 mois. Un très beau projet d'entreprise éco-responsable et solidaire porté par le CPE CFA de Gap dont bénéficient 10 demandeurs d'emploi du territoire. La ressourcerie a été accueillie chaleureusement par la municipalité et la CCSPVA à l'ancienne antenne de la Communauté de communes, rue de l'école à Espinasses.

Le cœur du projet ? Recycler et récupérer des objets abîmés, hors d'usage, les réparer, les remettre en état et les revendre à prix-mini dans un magasin ouvert au public. **Comment ?** Grâce aux dons d'objets, jouets, livres, vaisselles, vêtements, CD, petit électroménager... Une convention

signée avec la Com'com permet à l'équipe de récupérer des objets à la déchèterie de Théus.

■ ET UNE BOUTIQUE !

Une boutique accessible à tous a été inauguré et ouverte au grand public le 17 novembre.

► **Déposez vos objets** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 16h30.

► **Achetez et dénicher des trésors dans la boutique** : les jeudis et vendredis de 9h30 à 16h30.

L'objectif, dans tous les esprits, est de pérenniser l'initiative à plus long terme. Une étude est en cours dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. **VOIR P. 8-9**

Infos : 06 79 03 18 77

✉ ressourcerie.ephemere@gmail.com

AGIR SUR LE TERRAIN



→ PRÊT DE CONTAINERS MOBILES POUR LES ÉVÈNEMENTS LOCAUX

Pour aider les manifestations locales à devenir encore plus éco-responsables, trois conteneurs de tri mobiles sont en prêt gratuit pour toutes nos associations locales. Contactez-nous !

→ WORLD CLEAN UP DAY

Samedi 17 Septembre, Journée mondiale du nettoyage de la planète ! À La Bâtie-Neuve, 10 kg de déchets et de mégots ont été ramassés dans les rues.

Merci aux participants, enfants et familles enthousiastes présentes !



Mot du Vice-Président Francis Cester, en charge des déchets

C'est grâce à vous tous que notre action collective porte ses fruits : nous consommons mieux, nous compostons régulièrement et nos déchèteries vous offrent plus de 30 filières de recyclage. Les industriels et les distributeurs sont désormais soumis (enfin !) à des règles plus draconiennes pour la gestion de leurs emballages, dont la gestion de leur recyclabilité.

Nos bons résultats ne doivent toutefois pas nous faire oublier qu'il reste beaucoup de chemin pour réduire encore nos volumes de déchets ménagers tels qu'il est prévu d'ici 2031. C'est essentiellement nos choix de consommation qui conduiront à une vraie diminution des déchets, aux incinérations et aux enfouissements actuels.

Notre priorité doit se porter aujourd'hui sur la **QUALITÉ DU TRI DE NOS EMBALLAGES**. Des erreurs, facilement évitables, sont trop coûteuses, pour l'environnement, comme pour notre portefeuille. En cas de doute, référez-vous aux consignes sur les bacs jaunes, à notre Mémotri et à ce petit récap :

TRI DES EMBALLAGES : 5 règles faciles à retenir

- ➔ Aux emballages je dépose **TOUT CE QUI EMBALLE**.
- 😊 Même les sacs en papier, le papier bulle ou le papier cadeau !
- ➔ **EN VRAC**, jamais dans un sac.
- ➔ Mes déchets ne sont jamais emboîtés, **JAMAIS IMBRIQUÉS**.
- ➔ Je **SÉPARE** les emballages (ex : je retire la barquette plastique du paquet de gâteau)
- ❌ Pas d'objets, de bois, de cartons, de vaisselles, de piles, d'huiles etc...



RISQUES NATURELS

UN AN DE CONCERTATION ET DE PRÉVENTION DES ALÉAS NATURELS

La collectivité applique à l'échelle de son bassin de risques la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et coordonne la gestion des risques en montagne.

AU CHEVET DE LA RIVIÈRE DE L'AVANCE



■ GRANDE CONCERTATION AVEC LES RIVERAINS ET EXPLOITANTS DES BERGES

Suite à plusieurs épisodes d'inondation de la plaine de l'Avance, la collectivité a lancé en mars 2022 une grande concertation inédite avec les acteurs de terrain, propriétaires, riverains et exploitants agricoles des berges.

L'objectif ? Aboutir à un projet concerté, cohérent, conçu par et pour les riverains, en respectant la réglementation en vigueur et les nombreux enjeux environnementaux.

Comment réduire les inondations, assurer la protection des berges, la qualité de la ripisylve, la continuité piscicole et sédimentaire du cours d'eau et lutter contre les espèces exotiques envahissantes ?

Le bureau d'études Amétén s'est vu confié l'étude de définition des opérations de gestion et d'aménagement.

■ UN PROJET COLLECTIF

Afin de collecter les expériences et connaissances précises de la rivière, les acteurs de terrain et les élus ont ainsi été réunis à trois reprises autour d'ateliers cartographiques "grandeur nature", animés par Kairos Consult. Une quarantaine de propriétaires, exploitants agricoles et élus se sont concertés le 8 mars et le 6 juillet dernier.

Ces deux premières rencontres ont permis de recueillir de précieuses informations, en matérialisant les tronçons les plus sensibles. Un diagnostic collectif a pu y être défini et des solutions opérationnelles déjà pressenties.

La troisième rencontre collective s'est tenue le 14 décembre axée cette fois sur la présentation des solutions techniques par secteur. Des choix qui seront décidés avec les instances politiques et le comité de pilotage. À suivre en 2023 !



➔ RAPPEL

L'entretien obligatoire des berges des cours d'eau

Les propriétaires riverains, ont l'obligation d'assurer l'entretien des berges de la rivière :

Article L1215-14 du Code de l'Environnement : le propriétaire riverain d'un cours d'eau non domanial est "tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques".

ESPINASSES LA RASE DE DIOCHRE

La réfection des réseaux du centre historique d'Espinasses a été l'occasion d'entreprendre des aménagements de la rase de Diochre, située tout en haut du vieux village.



■ C'EST QUOI UNE RASE ?

Les rases drainent des bassins versant raides et fortement érodés en amont des fonds de vallée. Sèches la plupart du temps, elles peuvent néanmoins produire des écoulements torrentiels importants si tous les critères sont réunis.

■ DEUX OUVRAGES DE SÉCURISATION

Basés sur les conclusions de l'étude hydraulique préalable de 2020, deux ouvrages ont été réalisés par le groupement d'entreprises Abra-chy/Poincelet.

Pour permettre le bon transit des matériaux dans la rase et éviter son débordement vers le village, un **passage à gué pavé** a été réalisé ainsi qu'un **radier de dissipation** (photo). Ce dernier permet de casser la vitesse d'écoulement des matériaux. Constitué de gros blocs d'enrochement disposés en dents de requin, ses aspérités vont ralentir les écoulements. L'étude hydraulique prévoit d'autres aménagements, la poursuite de ces derniers doit être définis par la commune en concertation avec la CCSPVA.

LES COLLÉGIENS SUR LE TERRAIN !



■ SORTIE RISQUES NATURELS POUR LES COLLÉGIENS DE LA BÂTIE-NEUVE

Deux classes de 5^{ème} du collège de la Bâtie-Neuve ont eu l'occasion de découvrir les risques naturels du territoire. Cette intervention s'est déroulée en deux temps. Une intervention en salle d'une heure, pour présenter les différents aléas et leur fonc-

tionnement, mais aussi pour parler de l'évolution des paysages de montagne et leur incidence sur les risques naturels. Puis une sortie de terrain dans le torrent de Théus, où les élèves ont pu participer à des ateliers : **granulométrie du torrent**, **description de peuplement forestiers**, **géologie des demoiselles coiffées** et **lecture du paysage**. Une expérience reconduite en 2023 !

Habitants et élus locaux
NE JOUONS PAS AVEC LE FEU

RÉUNION PUBLIQUE

PRÉVENTION INCENDIES ET FEUX DE FORÊT

JEUDI 19
JANVIER 2023

À 18H00

À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
À LA BÂTIE-NEUVE (33, RUE DE LA LAUZIÈRE)

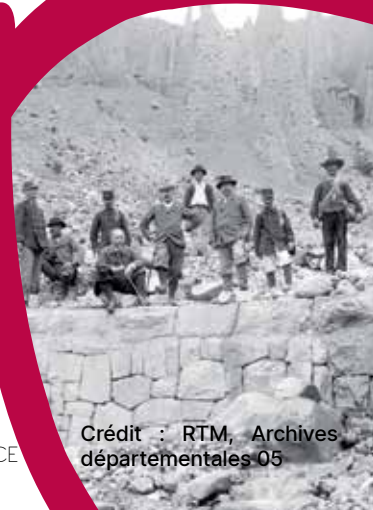
Prévenir l'incendie chez vous : le débroussaillage
quelles sont les obligations et les bonnes méthodes ?

Rencontre conduite par le SDIS 05, l'ONF, la DDT et la
Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance



➔ Bienvenue !

Coline MEYSSONNIER, étudiante, nous a rejoint en contrat d'apprentissage le 5 septembre dernier afin de réaliser sa dernière année de Master au sein du service GEMAPI et RISQUES NATURELS. Très active sur le terrain, elle vient en véritable appui au service.



Crédit : RTM, Archives départementales 05



FRANCE SERVICES

FRANCE SERVICES LA BÂTIE-NEUVE, POUR VOUS FACILITER LE QUOTIDIEN

Santé, formation, emploi, retraite, pièces d'identité, famille, aides sociales, budget, justice, logement... France Services, est un service public moderne de proximité pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien.



LA CLÉ DU SUCCÈS ? PROXIMITÉ ET ÉCOUTE

■ 2 200 USAGERS EN 2022

Création de compte en ligne, d'identifiants ou d'une adresse e-mail, scan de documents, constitution de dossier retraite, aide sur les sites des impôts ou de la CAF... L'année a connu une **nette hausse de fréquentation de 23% et plus de 2 200 habitants du territoire intercommunal** ont bénéficié d'un accompagnement cette année.

■ LE GUICHET DU SERVICE PUBLIC

France Services est un service public gratuit porté par la CCSPVA réservé aux habitants des 16 communes de la Com'Com. Les principaux organismes nationaux (CARSAT, CPAM, CAF, Pôle Emploi, Impôts, ANTS...) sont partenaires, ce qui permet d'accélérer vos échanges avec leurs services... Tout pour vous faciliter la vie ! Les démarches les plus récurrentes restent les demandes en ligne auprès de l'ANTS (certificat d'immatriculation, pièces d'identité...) et de l'assurance retraite.

■ DES HUMAINS EN FACE DE VOUS

Ici des humains vous accueillent, et vous accordent un vrai temps d'écoute pour comprendre votre difficulté administrative et vous apporter les meilleures réponses. En échange, nous vous demandons simplement d'être courtois et sympathique. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre services, et de l'accompagnement d'une conseillère numérique.

■ LES PERMANENCES RÉGULIÈRES

(CF : AFFICHE CI-DESSOUS)

➔ NOUVEAUTÉ !

Dans un contexte d'inflation, des points Budget Famille proposés par l'UDAF 05 (Union Départementale des Associations Familiales du 05) le 3^{ème} jeudi du mois (matin).

➔ COORDONNÉES

FRANCE SERVICES LA BÂTIE-NEUVE

33, rue de la Lauzière 05230 La Bâtie-Neuve

► Lundi | Mercredi : 8h15-12h30 / 13h30-17h

► Mardi | Jeudi | Vendredi : 8h15-12h30

❶ AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS.

Selon l'ampleur de la démarche, il est préférable de nous contacter avant votre venue.

A la demande sur Espinasses.

☎ 04 92 50 94 62

✉ msap@ccspva.com



MISSION LOCALE JEUNES 05

➔ CHAQUE MARDI
8h30 - 12h / 13h30 - 17h

★ sur rendez-vous
☎ 04 92 53 00 00



ASSISTANTE SOCIALE
Maison des Solidarités

➔ CHAQUE MERCREDI
9h - 12h

★ sur rendez-vous
☎ 04 86 15 30 30



CONCILIATEUR DE JUSTICE
Tribunal de Gap

➔ CHAQUE MARDI & MERCREDI APRÈS-MIDI

★ sur rendez-vous
☎ 06 26 62 15 20
ou ☎ 07 63 56 68 36



UDAF - POINT CONSEIL BUDGET FAMILLE

➔ 3^{ème} JEUDI PAR MOIS
8h30 - 12h

avec ou sans rendez-vous
☎ 04 92 21 21 13



ADIL 05
Agence Nationale pour l'Information sur le Logement

➔ UN JEUDI PAR MOIS
8h30 - 12h

avec ou sans rendez-vous
☎ 04 92 21 05 98



RÉSEAU INITIATIVE ALPES PROVENCE

➔ DERNIER JEUDI DU MOIS
09h - 12h

avec ou sans rendez-vous
☎ 07 60 94 54 09



MA BOUTIQUE À L'ESSAI
par Initiative Alpes Provence

➔ CHAQUE LUNDI
9h - 12h30 / 13h30 - 17h

★ sur rendez-vous
☎ 06 60 11 98 10



SOLIHA
Maison de l'Habitat

➔ 2^{ème} MARDI DU MOIS (matin)

★ sur rendez-vous
☎ 04 92 51 53 34



ATELIERS NUMÉRIQUES EN ITINÉRANCE CHEZ VOUS

■ LA DERNIÈRE SEMAINE DU MOIS EN ITINÉRANCE- DANS LES COMMUNES

La conseillère numérique arrive près de chez vous ! France Services La Bâtie-Neuve déploie ses ateliers et permanences numériques dans les communes de Serre-Ponçon Val d'Avance. La dernière semaine de chaque mois, la conseillère numérique partira à la rencontre des habitants et proposera des temps de rencontres et de formations dans les mairies.

➔ **POUR CONNAÎTRE LES DATES, CONTACTEZ NOTRE CONSEILLÈRE, OU GUETTEZ LES AFFICHES DANS VOTRE MAIRIE !**



■ NOUVEAU ! Carte d'identité et passeport biométrique à La Bâtie-Neuve

Depuis le 1^{er} août, la Mairie de la Bâtie-Neuve est équipée d'une station biométrique. Vous pouvez y prendre rendez-vous pour toutes vos demandes de pièces d'identité et de passeports. Indispensable, à effectuer en ligne avant votre rendez-vous en mairie, France Services vous accompagne pour faire votre "pré-demande" sur le site officiel de l'ANTS. Contactez-nous !

■ DES ATELIERS INDIVIDUELS SUR RENDEZ-VOUS

A La Bâtie-Neuve, dans les locaux France Services il est également possible, sur rendez-vous, de bénéficier d'atelier individuel à la demande pour être au plus près de vos besoins.

➔ CONTACTEZ VOTRE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Ateliers gratuits, individuels à la demande, ou en groupe sur inscription :

☎ 07 61 30 17 95

✉ conseiller.numerique@ccspva.com



■ PORTES OUVERTES

Du 3 au 15 octobre 2022, l'espace France Services a participé aux journées "portes ouvertes" nationales afin de faire connaître l'étendue des services et missions proposées. Une exposition participative était le fil rouge de l'évènement, complété d'ateliers informatiques thématiques mis en place durant ces 2 semaines. Un kit "Prêt pour mes démarches !" a été offert aux 40 premiers visiteurs.



➔ TABLETTE, SMARTPHONE, ORDINATEUR...

Tout pour vous former !

Grâce à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et son dispositif "Outiller la médiation numérique", l'espace France Services s'est équipé de matériel informatique reconditionné : ordinateurs portables, smartphone, tablettes tactiles...

Un coup de pouce bienvenu de l'organisme d'État qui a pris en charge le coût à hauteur de 80%, soit un faible investissement de 226 € pour France Services. Des équipements informatiques dont les usagers peuvent bénéficier lors des ateliers numériques, sur place à La Bâtie-Neuve, ou lors des itinérances mensuelles dans les communes de la conseillère numérique.





URBANISME

LE SERVICE INTERCOMMUNAL D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Construire une maison ou un mur de soutènement, ravalier une façade, installer une piscine, diviser et clôturer un terrain... Tous ces projets nécessitent une autorisation préalable, accordée par le maire de la commune, suite à l'instruction de nos services.

MIEUX COMPRENDRE L'INSTRUCTION

■ 13 COMMUNES À INSTRUIRE

Le service Application du Droit des Sols de la Communauté de communes instruit vos demandes de permis de construire et de déclaration de travaux pour le compte des 13 communes conventionnées avec le service : Avanchon, Bréziers, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, La Rochette, Montgardin, Rambaud, St-Étienne-Le-Laus, Valserres, Venterol, mais également Neffes, Lettret et Jarjays.

Chaque commune est régie par son propre règlement d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale...). Il s'agit de vérifier la conformité entre votre projet et les règles en vigueur : les emprises au sol, l'écoulements des eaux, l'assainissement, le respect et la protection des paysages, des terres agricoles... Une longue épopée parfois pour les usagers comme les instructeurs !

■ EN PRATIQUE

➡ Vous souhaitez faire des travaux > il faut déposer un permis de construire, un permis d'aménager ou une déclaration préalable.

➡ Vous voulez savoir si votre projet peut se réaliser > il faut déposer un certificat d'urbanisme opérationnel.

Par prudence, si vous envisagez d'acheter un terrain ou de déposer un permis de construire, consulter au préalable et avec attention, en ligne, toutes les données d'urbanisme (cadastre, risques naturels, PLU, servitudes...) depuis le site web GEOMAS.

➡ Déposez votre demande et dossier dématérialisé sur le Guichet en ligne, le GNAU.

➡ Pas fan du numérique ? Le dépôt de dossier papier est toujours possible en mairie.

⚠ Vigilance toutefois, le mode de dépôt (en papier ou en ligne) ne peut plus changer en cours d'instruction.

➡ Le Maire a le pouvoir de décision finale, il peut suivre ou non notre avis.

➡ UNE ANNÉE

D'INSTRUCTION C'EST...

- 2 agents dédiés
- Plus de 400 actes instruits en 2022, dont :
 - 160 Déclarations Préables
 - 100 Permis de Construire.

➡ CONTACTEZ LE SERVICE

■ par téléphone pour les dossiers en cours d'instruction du lundi au jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

■ par email, à tout moment précisez votre demande avec le maximum d'éléments à votre connaissance (n° de dossier, commune et parcelle concernée par le projet...)

☎ 04 92 50 20 50

✉ urbanisme@ccspva.com



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Plus simple, plus rapide, déposez vos demandes en ligne 24h/24h, 7j/7

Vos démarches d'urbanisme maintenant c'est EN LIGNE sur le
Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.
Rendez-vous sur :

www.cc-serreponconvaldavance.com/urbanisme



CENTRES DE LOISIRS



ÉTÉ 2023 : LES DEUX CENTRES DE L'AVANCE RÉOUVRIRONT

■ À MONTGARDIN ET LA BÂTIE-VIEILLE

Afin de proposer 40 places supplémentaires aux familles de l'Avance, deux centres de loisirs ont ouverts cet été, à titre expérimental. Les élus de la CCSPVA se sont engagés et l'ont fait : pour la première fois, deux centres de loisirs ont ouverts durant 5 semaines en juillet-août au sein des écoles de Montgardin et de La Bâtie-Vieille, avec une capacité d'accueil journalier de 20 enfants par site (8 enfants de - 6 ans et 12 enfants + de 6 ans). De nombreuses activités ont été proposées, regroupant quelquefois les deux centres et celui d'Espinasses. Mini-camps, randonnées, poney, accro-branche, sorties piscine ou baignade aux 3 Lacs, danses et pleins d'autres activités étaient au programme.

Pour ces deux nouvelles structures, la Com'Com a participé à hauteur de 13 377 €, et a conventionné avec la Fédération départementale des Foyers Ruraux chargée de l'organisation.

■ DEUX ACCUEILS RECONDUITS CET ÉTÉ !

A l'écoute des besoins des habitants, et face au bilan plus que positif des organisateurs, des élus et des familles : les centres réouvriront leurs portes cet été 2023 durant 5 semaines du lundi 10 juillet au vendredi 11 août, voir une semaine supplémentaire en août (sous réserve d'un nombre d'inscriptions suffisants).

➔ *Surveillez notre actu en ligne pour les dates d'inscriptions !*



Pages Facebook
FFRAS ACM Espinasses
FFRAS ACM Montgardin
FFRAS ACM La Bâtie-Vieille

☎ 06 44 88 56 67

✉ acm.espinasses@gmail.com

CENTRE D'ESPINASSES > CALENDRIER 2023

Pour le centre d'Espinasses, la participation annuelle de la Communauté de communes s'élève à 19 379 €. Il fonctionne depuis plus de 10 ans et permet d'accueillir 40 enfants de 3 à 11 ans l'été (24 de + de 6 ans et 16 de - de 6 ans), et 20 enfants aux petites vacances.

Le centre sera ouvert en 2023 :

- ▶ **HIVER** du 13 au 17 février 2023.
- ▶ **PÂQUES** du 17 au 21 avril 2023
- ▶ **ÉTÉ** du 10 juillet au 18 août 2023
- ▶ **AUTOMNE** 1^{ère} semaine des vacances scolaires.

Inscriptions en ligne avant chaque vacances : via le **PORTAIL FAMILLE** ou par email à l'ACM.





SERRE-PONÇON VALLÉES

La destination Serre-Ponçon Vallées valorisée
par la CCSPVA et l'Office de Tourisme
s'impose dans le paysage départemental.



LA BASE DE LOISIRS LES 3 LACS UNE PETITE DEVENUE GRANDE !



Cet été, la fréquentation du site a été encore plus importante et liée, assurément, à la problématique du niveau d'eau historiquement bas du lac de Serre-Ponçon.

Appréciée et devenue indispensable aux habitants, la collectivité poursuit sans relâche les aménagements dédiés à améliorer encore l'accueil du public.

■ RÉALISATIONS 2022

En matière d'engagement écologique, le site a franchi une étape majeure avec l'implantation de deux toilettes sèches autonomes, à l'aspect paysager parfaitement intégré dans un bardage bois discret. Des équipements supplémentaires et des aménagements paysagers ont également vu le jour :

- ▶ Deux nouveaux terrains de pétanque et deux nouvelles places à feu,
- ▶ Agrandissement de la zone de baignade surveillée,
- ▶ Reprofilage de la plage et de ses accès au lac des Pins, avec assise

sous rondin et création d'escalier d'accès,

- ▶ Amélioration des services aux prestataires avec l'implantation de cuves enterrées pour les snacks,
- ▶ Aménagement des entrées et de la signalétique de prévention,
- ▶ Réfection des parkings au Lac des Peupliers.



■ ET EN 2023 ?

La baignade surveillée et la Fête des 3 Lacs reviendront ! Côté aménagement, la valorisation et la protection des espaces naturels restent au cœur des actions menées, avec l'implantation d'une signalétique dédiée à la préservation de la biodiversité et à la valorisation de l'aire terrestre éducative. Au niveau des quatre entrées du site, une nouvelle signalétique sera réalisée. Côté mobilier urbain, bancs, tables et racks pour vélo devraient compléter les équipements déjà en place.

➡ L'AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE

Un temps fort a eu lieu afin de marquer la collaboration entre la CCSPVA, le projet Be The Change porté par Laëtitia ROUX et l'école de Rochebrune. Le groupe scolaire a conçu, aux 3 Lacs, une aire terrestre éducative vouée à sensibiliser au vivant et à la biodiversité.

Le 13 juin dernier, un moment symbolique a eu lieu, en présence d'élus locaux et de Laëtitia Roux, en hommage au travail des élèves, avec la plantation d'un arbre et le don d'un arbre fruitier à chacun. En 2023, une signalétique ludique devrait voir le jour pour valoriser et préserver ce patrimoine inédit.



■ GRAND SUCCÈS POUR LA FÊTE DES 3 LACS !

La Fête des 3 Lacs reviendra en juillet 2023 c'est certain !

Initiations sportives, activités nautiques, jeux gonflables, grimpe d'arbres, water-ball, ventre-glisse, manège à pédales... et deux grands shows aquatiques nocturnes ont su conquérir le cœur de plus de 2000 participants.

Face au succès de cette seconde édition très réussie le 22 juillet dernier, la collectivité reconduit l'évènement et concocte d'ores et déjà un joli programme pour les petits et les grands...



Avec le soutien financier et logistique de :



PROMOUVOIR NOS RICHESSES



■ UNE CARTE ET UN NOUVEAU GUIDE 2022 !

Cette année, la collectivité s'est dotée d'une nouveauté aussi attendue par les visiteurs que par les habitants : **une carte touristique**. Très appréciée, elle a connu un beau succès cet été à l'Office de Tourisme de Rousset. Sur les 5000 exemplaires imprimés en début de saison, il n'en restait plus que 1 400 en septembre ! De son côté, le guide touristique s'est étoffé avec des pages d'infos supplémentaires et un nouveau graphisme.

► **Brochures à consulter sur :**

www.serreponconvallees.com

■ FIN DES CAMPAGNES VIDÉOS ET PHOTOS

Trois vidéos promotionnelles ont été tournées de juin à octobre 2022 par le collectif lyonnais Analogue Production (retenu à l'issue d'un marché public), dans le cadre d'un programme LEADER. Trois spots "pépites" vous seront dévoilés cet hiver sur nos réseaux sociaux et sur Youtube.

► *Un immense merci à tous les figurants !*

■ L'ÉQUIPE S'AGRANDIE

Aurélia PAYELLE, diplômée d'un master de communication a rejoint le service tourisme afin de renforcer l'équipe dans la promotion du territoire. Elle est en charge de la communication, des éditions print, du web et des réseaux sociaux. Bienvenue !



➔ WEB-SÉRIE & RÉSEAUX SOCIAUX @SERRE-PONÇON VALLÉES

Depuis juin, notre territoire a son compte Instagram et sa page touristique Facebook ! Innovant et inédit, une web-série de mini-documentaires **ILS FONT SERRE-PONÇON VALLÉES** a été tournée cet été, et sera bientôt disponible sur notre chaîne Youtube. Cette série met en lumière les hébergeurs, prestataires d'activités, producteurs, agriculteurs, restaurateurs... qui font la vie de nos vallées. Réalisée par saison de 4 épisodes, la série reviendra cet hiver sur les réseaux...

► Merci à Florence Ubrun du Muséoscope du Lac, Anthony Tumbarello du Panorama, Prune Pruvost de l'Instant Animal et Vincent Ollivier de la Ferme Ollivier, de nous avoir accordé du temps pour les tournages.



Rejoignez-nous sur
INSTAGRAM ET FACEBOOK
@SERREPONCONVALLEES



DEUX AIRES DE VOL LIBRE RÉAMÉNAGÉES

Labellisés par la Fédération Française de Vol Libre, le site d'envol de La Bâtie-Neuve (au décollage et à l'atterrissage) et du Mont Colombis (le décollage) ont été réaménagés en 2022 pour renforcer la sécurité et l'accès des pratiquants.

■ AIRE DE SERRE L'EYGLIER (LA BÂTIE-NEUVE - 1593 M)

Auparavant réputé dangereux, le décollage de Serre l'Eyglier a été réaménagé pour adoucir la pente et offrir de meilleures conditions de sécurité. L'aire d'envol est aujourd'hui plus appréciée par les pilotes qui la fréquentent, mais reste toutefois dédiée aux pilotes expérimentés. Un nouvel atterrissage, situé aux Césaris, a en pa-

rallèle été conventionné. En complément, une zone de pique-nique et de détente a été aménagée au décollage, offrant à tous une vue à couper le souffle, du Pic de Bure à l'Embrunais, en passant par le lac de Serre-Ponçon.

■ AIRE DU MONT-COLOMBIS (THÉUS - 1 683 M)

Le décollage du Mont Colombis est maintenant accessible aux personnes à mobilité réduite (accès véhicules et décollage en fauteuil). 6 places de parking ont été matérialisées !

Côté signalétique, la réalisation des panneaux d'accueil, en conformité avec la charte technique de la FFVL, a été lancée en décembre.

S'ÉVADER SUR NOS SENTIERS

■ 414 KM D'ITINÉRAIRES PÉDESTRES ET VTT

La CCSPVA gère **263 KM DE SENTIERS PÉDESTRES** inscrits au Plan Départemental et **151 KM D'ITINÉRAIRE VTT** labellisés VTT-FFC (Fédération Française de Cyclisme). Tous les itinéraires sont consultables et téléchargeables sur le portail départemental www.alpesrando.net



■ ENTRETIEN ET BALISAGE

Le balisage de l'ensemble des itinéraires du territoire a été mis à jour **cette année**, et ils en avaient bien besoin ! Un tiers des sentiers pédestres a connu le chant des débroussailleuses et des tronçonneuses, principalement sur Valserres, Saint-Étienne-Le Laus, Rambaud, Rochebrune et Brézières. Nous espérons faire encore mieux en 2023 avec le renforcement des équipes techniques.

TOUS LES ITINÉRAIRES SUR WWW.ALPESRANDO.NET



5 ITINÉRAIRES VÉLO GRAVEL PRINTEMPS 2023



■ L'ESPACE VTT FFC GRAVEL SERRE-PONÇON

En partenariat avec l'espace VTT-FFC Serre-Ponçon, le Vélo Gravel (vélo polyvalent tout chemin sportif et de voyage) débarque chez nous !

Cinq itinéraires dédiés au vélo Gravel vont être balisés au cours de l'hiver autour du Mont Colombis et de la Montagne Saint Maurice, labellisés VTT FFC Gravel. De niveau rouge à noir ces itinéraires accueilleront les pratiquants "confirmés" à la demi-journée (25 km, 700 m de dénivelé positif au départ de Montgardin), au niveau "experts" pour des combinaisons allant jusqu'à plus de 40 km et 1 500 m de dénivelé, depuis Rousset, Valserres ou Avançon.

Guettez les tracés sur www.alpesrando.net et la FFC.FR au printemps !

OFFICE DE TOURISME BILAN ESTIVAL

■ UN ACCUEIL ATTENDU

Seul Office de Tourisme de la Vallée de la Durance et de l'Avance, l'accueil ouvert 7j / 7j cet été a été très apprécié des locaux comme des visiteurs. Une fréquentation en progression cette année, avec des visiteurs qui apprécient la destination, et

l'offre multiple de nos vallées, à l'écart de la foule estivale, plus paisible et encore authentique.



■ LES ÉVÈNEMENTS PHARES

La CCSPVA et l'Office de tourisme Serre-Ponçon Vallées ont été partenaire d'événements de grande envergure durant l'été :

19 juillet 2022

COLS RÉSERVÉS

aux cyclistes
au Col de Moissière



17 septembre 2022

GRAND TRIÛL DE SERRE-PONÇON

> RDV le 16 sept 2023 !



29 juillet 2022

CONCERT KAYA

à la plage de Bois-Vieux (Rousset)



■ DU SPORT EN FAMILLE !



Chaque semaine de l'été, des initiations au tir à l'arc, au biathlon, des randonnées nature dans la forêt du Sapet étaient proposées aux visiteurs. Des propositions originales qui ont plu aux familles et qui seront reconduites (avec quelques surprises) en 2023.

■ DES BORNES TACTILES ?

Une réflexion se porte actuellement sur l'implantation extérieure de plusieurs bornes d'informations tactiles en plusieurs lieux stratégiques du territoire. Sur une cartographie 3D, un large choix d'informations touristiques et d'itinéraires sera consultable 24h/24h et 7j/7j, ce qui permettra d'améliorer et de renforcer l'accès à l'information touristique, lors des périodes creuses, ou en dehors des horaires d'ouverture de l'Office de tourisme.

TERRITOIRE LAURÉAT ESPACE VALLÉEN

■ UN TOURISME 4 SAISONS

L'Espace Valléen est un dispositif, à l'échelon du massif des Alpes, qui accompagne les territoires dans une stratégie de transition et de diversification touristique basée sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

Lauréate en décembre 2021, la collectivité bénéficiera des financements régionaux dans le déploiement de ses différents projets d'aménagements raisonnés en faveur d'un tourisme à déployé sur les quatre-saisons.

Une stratégie très précise sera conduite jusqu'en 2027, avec pour

objectifs : valoriser l'existant et conforter les richesses et les activités de pleine nature du territoire. Quelques actions ciblées :

- ▶ Valoriser le site de la forêt du Sapet ;
- ▶ Déployer l'offre d'activités de pleine nature (équestre, VTT, rando...)
- ▶ Créer des circuits thématiques dédiés aux risques naturels, au tourisme culturel, scientifique, agricole, ou encore oenologique ;
- ▶ Structurer l'accueil des camping-cars ;
- ▶ Placer le digital au coeur de la valorisation (sites web multilingues, bornes tactiles...).

”

**PLAN D'ACTIONS
"ESPACE VALLÉEN"**
CONSULTABLE SUR
[WWW.CC-SERREPONCON-
VALD'AVANCE.COM](http://WWW.CC-SERREPONCON-VALD'AVANCE.COM)



UN CONCERT PAR MOIS

DE JANVIER A JUIN

Espace
Culturel
de Chaillool

Communauté de communes
Serre-Ponçon
Val d'Avance
Riche de NatureS

ARTISTES EN PRÉSENCES 2023

BRÉZIER
LES MÉCANOS

18H / SALLE POLYVALENTE



**DIMANCHE
29 JANVIER**

LA BÂTIE-VIEILLE
DUO CONTINUUM

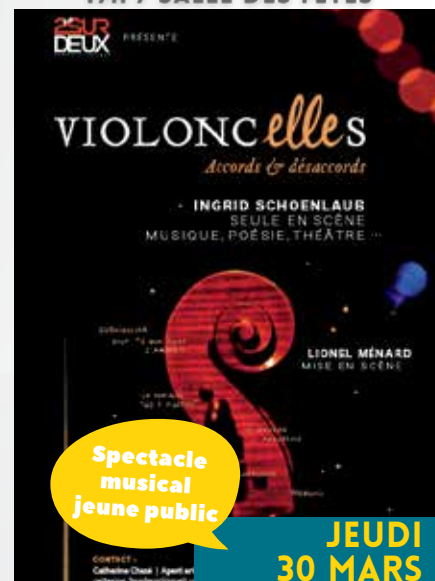
20H30 / ÉGLISE DU VILLAGE



**VENDREDI
24 FÉVRIER**

LA BÂTIE-NEUVE
VIOLONC'ELLES

19H / SALLE DES FÊTES



Spectacle
musical
jeune public

**JEUDI
30 MARS**

MONTGARDIN
FADO ORGANICO

20H30 / SALLE POLYVALENTE



**SAMEDI
29 AVRIL**

REMOLLON
MUSIQUE CLASSIQUE

20H30 / ÉGLISE DU VILLAGE



**SAMEDI
27 MAI**

RAMBAUD
ZAKOUSKA

20H30 / SALLE DES IV VENTS



**VENDREDI
23 JUIN**

RÉSERVATIONS / BILLETTERIE EN LIGNE
09 82 20 10 39 - FESTIVALDECHAILLOL.COM

LA CCSPVA ET L'ECC CHAILLOL 11 ANS DE PARTENARIAT

Communauté de communes
Serre-Ponçon
Val d'Avance
Riche de NatureS

www.cc-serreponconvaldavance.com

Facebook

Panneau
Pocket